

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 AOUT 2013

L'an deux mil treize, le vingt-sept août à 20 heures 30,

le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Tous les membres en exercice, à l'exception de Sophie DEMAN, Catherine JULLIEN, Geneviève LETANO et Grégory PEZE, excusés.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de Conseil de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Monsieur Alain PANNET a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire

Le Conseil Municipal :

- **ENTEND** le compte rendu de la Communauté de Communes des Sources de la Vesle du 2 juillet 2013,
- **ENTEND** le compte rendu de la commission Environnement du 2 août 2013
- **APPROUVE** les dispositions de la convention avec le SIEM pour la gestion des Déclarations de Travaux (DT) et des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), ainsi que du Système d'Information Géographique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs aux réponses DT-DICT au titre de l'exploitation du réseau d'éclairage public.
- **DECIDE** d'affecter un fond de concours de 15.500 euros en section d'investissement du budget principal de la Communauté de Communes des Sources de la Vesle pour le financement de travaux :
 - 7.000 € pour les travaux de menuiserie du secrétariat de mairie
 - 8.500 € pour la création d'un local rangement à la salle Robert Chaboudé
- **DECIDE** de recouvrer auprès de Monsieur Régis PERARDEL la somme de 393,48 €, correspondant au surcoût de travaux engendré par le déplacement d'un massif béton pour un candélabre Route nationale.
-
- **DECIDE** d'attribuer à Monsieur ROCHET une participation de 50 % représentant la moitié de la dépense engagée avec un maximum de 2.655 € correspondant au coût du déplacement d'un poteau EDF et TELECOM qui entrave d'entrée de sa propriété située entre le 71 et le 81 de la rue des Grands Ayeux.
- **FIXE**, suite à l'avis du CTP du Centre de gestion de la Marne rendu le 18 juin 2013, les taux d'avancement de grade pour le personnel communal.
- **DECIDE** de créer un poste d'agent d'animation polyvalent dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi » d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, après renouvellement de la convention.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec CAP Emploi pour ce recrutement.
- **ACCEPTE** les chèques suivants pour un montant de 135.598,30 € :

Emetteur :	Montant :
SMACL – remboursement maladie	884,06 €
SAFER – sorties de mise en réserve n°6 et n°7	134 714,24 €

- **ENTEND** les informations suivantes :
- le cabinet CS BTP (51110 Warmeriville) est retenu pour la mission de contrôle des opérations suivantes :
 - Extension de l'atelier municipal pour un montant de 1.127,25 € HT,
 - Travaux de VRD et aménagements paysagers pour un montant de 1.125,85 € HT
- l'entreprise HAEZEBROUCK (51170 Saint Memmie) est retenue pour des travaux urgents sur le beffroi de l'église Saint Martin pour un montant de 1.790,35 € HT
- Monsieur le Maire informe le conseil de la possibilité de mettre en place une signalétique aux entrées de la commune dans le cadre du dispositif de participation citoyenne,
- Monsieur le Maire informe les conseillers de la création d'une section danse orientale à la Volontaire suite au retrait de la section danse de l'ASC. Celle-ci conservera son créneau horaire au gymnase. Une section Zumba sera créée à l'ASC Danse. L'activité se déroulerait sur la scène de la salle polyvalente.

La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 17 septembre 2013 à 20h30

Le Maire

Hubert ARROUART